
Séance du 07 juin 2022

N° 2022.06.08

Objet : FINANCES – Compte administratif 2021 – Budget général de la Commune de Monts

Date de Convocation Le sept juin deux mille vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le trente-et-un mai deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain BARON, Conseiller municipal.

Le 31 mai 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 17

Représentés : 05

Votants : 22

Etaient présents :

Mme Guylène BIGOT, Mme Sandrine PERROUD, Mme Katia PREVOST, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints, M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Alain JAOUEN, M. Alain BARON, Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET, Mme Christelle ROMEO, Mme Karine WITTMANN-TENEZE, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT, M. Hervé CALAS, Mme Nathalie GANGNEUX, Conseillers Municipaux.

Monsieur Laurent RICHARD, Maire en exercice, doit quitter la salle et ne pas prendre part au vote.

Pouvoirs :

M. Pierre LATOURRETTE à M. Alain BARON,
M. Frédéric GRILLET à Mme Bénédicte BEYENS,
Mme Sophie RANDUINEAU à Mme Guylène BIGOT,
Mme Dominique BOSA à Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Mme Mélanie BERLU PERREUX à Mme Karine WITTMANN-TENEZE.

Absents excusés : M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain SALMON et Mme Cécile CHEMINEAU

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Le Président de séance rappelle que le compte administratif soumis à la délibération du Conseil Municipal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice 2021. Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire.

Dressé par le Maire à partir de la comptabilité qu'il tient en sa qualité d'ordonnateur, le compte administratif est le bilan financier de la collectivité et permet de dégager les résultats d'exécution du budget en fin d'exercice, soit au 31 décembre 2021.

Le compte administratif est le reflet exact du compte de gestion établi quant à lui par le Trésorier de la commune.

Le Président de séance présente à l'assemblée le compte administratif relevant de Monsieur Laurent RICHARD, Maire en exercice au cours de l'année 2021.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes		
Crédits ouverts	8.412.731,89 €	8.027.138,20 €
Réalisées	7.715.651,74 €	5.419.217,85 €
Dépenses		
Crédits ouverts	8.412.731,89 €	8.027.138,20 €
Réalisées	6.315.893,11 €	2.192.044,48 €
Résultats de l'exercice	1.399.758,63 €	3.227.173,37 €
Report exercice N-1	1.093.077,89 €	-2.073.157,87 €
Résultat de clôture	2.492.836,52 €	1.154.015,50 €

Les crédits ouverts au titre de la section de fonctionnement portaient notamment :

- Sur une reprise de résultats et le virement de la section d'investissement ne donnant jamais lieu à écriture comptable.

Les crédits ouverts au titre de la section d'investissement portaient notamment :

- La réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancien Casino en Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), projet impacté dans son déroulé par la situation conjoncturelle mondiale (2.062 k€) entraînant un différé de versement des subventions afférentes à ce projet,
- De la même façon, les travaux de rénovation thermique du gymnase de Bois Foucher (55 k€) n'ont pas été engagés et ceux du stand de tir répartis sur deux exercices (245 k€),
- Des dépenses imprévues non mises en œuvre (200 k€),
- Des écritures comptables au sein de la section d'investissement non nécessaires (100 k€) et
- Un report du déficit de clôture de l'exercice N-1 (2.073 k€)
- Une rationalisation des dépenses permettant leur réalisation à coût moindre.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n°2022.02.02 du 01 février 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n°2022.06.06 du 07 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021 ;

Après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2021 relevant du budget général de la commune.

Monsieur Laurent RICHARD, Maire en exercice, doit quitter la salle et ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour et une abstention (Mme Dominique BOSI)

- **De prendre acte** de la présentation faite du compte administratif ;
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	Résultat reporté de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1.093.077,89 €	1.399.758,63€	2.492.836,52 €
Investissement	- 2.073.157,87 €	3.227.173,37 €	1.154.015,50 €

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

